



Rueil la Gadelière

Bulletin d'informations

MAI 2021



Ouverture de la mairie au public :

Lundi : de 16h à 18h30

Jeudi : de 16h à 18h30

Samedi : de 10h à 12h30

Tél : 02 37 62 40 35

rueil.la.gadeliere@orange.fr

mairiederueilagadeliere.fr



8 mai 1945
Ne jamais oublier, toujours célébrer



La cérémonie aura lieu en comité restreint, une gerbe de fleurs sera déposée au monument aux morts à 11h.

Nous sommes toujours en confinement



Les élections
régionales
et départementales
auront lieu les

dimanches
20 et 27 juin 2021

Vous pouvez vous inscrire sur les listes
électorales en Mairie, jusqu'au vendredi
14 mai au plus tard.

Permanence de la mairie de 10 à 12h

Êtes-vous inscrit sur les listes électorales? Comment le savoir:



1

Rendez-vous sur le téléservice en ligne
www.demarches.interieur.gouv.fr
dans la rubrique « **Élections** »,
sur le service en ligne
« **Interroger sa situation électorale** »



2

Renseignez le code postal et la
commune dans laquelle vous
êtes normalement inscrit(e),
ainsi que vos informations
personnelles (nom, tous vos
prénoms, date de naissance)



3

Vous obtenez la confirmation
de votre inscription dans cette
commune. Si ce n'est pas le cas,
vous pouvez faire une vérification
dans une autre commune ou vous
inscrire directement

Covid-19 : en Eure-et-Loir

Communications de la Préfecture

Depuis quelques jours, le taux d'incidence de l'Eure-et-Loir s'améliore, actuellement à 216 cas de Covid-19 pour 100 000 habitants. Continuons à respecter les gestes barrières.

L'arrêté préfectoral du jeudi 29 avril 2021, et signé par le préfet d'Eure-et-Loir, Françoise Soulliman, prolonge l'obligation du port du masque sur la voie publique et l'interdiction de consommation d'alcool sur toutes les communes du département de l'Eure-et-Loir, jusqu'au 17 mai 2021.

NOUVEAU

Nous allons pouvoir ouvrir, provisoirement à tous, le jardin des loisirs. Ultérieurement, l'organisation sera confiée à une association sous l'égide de la Mairie et du Comité des Fêtes.

Le tennis restera ouvert car les travaux prévus ne peuvent être réalisés actuellement.

Pas de rassemblement de plus de 6 personnes sur les terrains, merci.

La cueillette du 1er mai ...



..... Mais ce n'est pas du muguet route de la Varenne !

Merci de respecter les chemins et les bords de route